

Avis (i) aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANEs), (ii) aux titulaires d'options de souscription ou d'achat d'actions, (iii) aux bénéficiaires d'attributions d'actions de performance en cours de période d'acquisition et (iv) aux bénéficiaires d'attributions d'actions gratuites en cours de période d'acquisition

(Ajustement des modalités (i) des OCEANEs, (ii) des options de souscription ou d'achat d'actions, (iii) des plans d'attribution d'actions de performance et (iv) des plans d'attribution gratuite d'actions)

Paris La Défense – 03/04/2026 – Worldline [Euronext : WLN]

Les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la société Worldline (la « **Société** ») émises en date du 30 juillet 2019 et du 4 décembre 2020 (les « **OCEANEs** »), les titulaires d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société actuellement exerçables dans le cadre des plans mis en place depuis le 25 mai 2016 (les « **Options** »), les bénéficiaires d'actions de performance attribuées dans le cadre des plans dont l'attribution a été décidée par la Société depuis le 8 juin 2023, et dont la période d'acquisition est en cours (les « **Actions de Performance** »), ainsi que les bénéficiaires d'actions attribuées gratuitement dans le cadre des plans dont l'attribution a été décidée par la Société depuis le 25 juillet 2023, et dont la période d'acquisition est en cours (les « **Actions Gratuites** »), sont informés, par le présent avis, de la réalisation, à la date du 2 avril 2026, de l'augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant total, prime d'émission incluse, de 391.780.753,76 euros par émission de 1.939.508.682 actions ordinaires nouvelles au prix de 0,202 euros, dont 0,02 euro de valeur nominale et 0,182 euros de prime d'émission (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** »), dont la période de souscription a été ouverte du 17 mars 2026 au 27 mars 2026 inclus, et dont le lancement a été décidé par le Directeur Général de la Société par une décision en date du 11 mars 2026, agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration conférée par délibération en date du 10 mars 2026, lui-même agissant conformément à l'article L. 22-10-49 du Code de commerce et sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 8 janvier 2026 (huitième résolution).

Les modalités détaillées de l'Augmentation de Capital avec DPS, sont présentées dans le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 11 mars 2026 sous le numéro n°26-053, constitué du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2026 sous le numéro D.26-0071 et de la note d'opération (qui contient le résumé du prospectus).

Par décision en date du 3 avril 2026, le Directeur Général de la Société a procédé, sur subdélégation du Conseil d'administration conférée par délibération du 29 janvier 2026 et comme annoncé dans l'avis publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°31 en date du 13 mars 2026, à l'ajustement des droits des porteurs d'OCEANEs, des titulaires d'Options et des bénéficiaires d'Actions de Performance, afin de préserver leurs droits, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, respectivement, aux modalités des OCEANEs, aux stipulations des règlements des plans d'Options et d'Actions de Performance correspondants, selon le cas.

En conséquence de la réalisation de l'Augmentation de Capital avec DPS, et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables (notamment, les articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce) et conformément aux modalités des OCEANEs, aux stipulations des règlements des plans d'Options et d'Actions de Performance, les nouvelles bases d'exercice (i) des OCEANEs, (ii) des Options, et (iii) des Actions de Performance sont désormais les suivantes, avec effet au 3 avril 2026 :

OCEANES :

Le nombre d'actions de la Société que permettra d'obtenir, par conversion et/ou échange, chaque OCEANE est porté de 1 action de la Société à 2,928 actions de la Société.

Options :

Date d'attribution	25/05/2016	16/08/2016	21/07/2018	02/01/2019	24/07/2019
Prix d'exercice avant opération	26,82 €	28,58 €	52,91 €	46,69 €	66,77 €
Prix d'exercice après opération	6,93 €	7,38 €	13,67 €	12,06 €	17,25 €
Ajustement du solde du nombre des actions sous option	260 880	58 067	1 014 239	505 376	343 133

Date d'attribution	09/06/2020	27/05/2021	09/06/2022	08/06/2023
Prix d'exercice avant opération	69,73 €	81,39 €	39,70 €	40,70 €
Prix d'exercice après opération	18,01 €	21,03 €	10,26 €	10,51 €
Ajustement du solde du nombre des actions sous option	364 881	189 778	73 413	408 990

Actions de Performance :

Date d'attribution	08/06/2023	25/07/2023	13/06/2024	13/06/2024
Ajustement du solde du nombre d'actions de performance	3 645 167	48 798	112 476	7 541 578

Date d'attribution	05/06/2025	05/06/2025	21/10/2025
Ajustement du solde du nombre d'actions de performance	387 112	12 875 025	1 142 843

Les porteurs d'OCEANES et les titulaires d'Options sont également informés, respectivement, (i) de la reprise de la faculté d'exercice du droit à la conversion ou à l'échange des OCEANES en actions nouvelles et/ou existantes de la Société et (ii) de la reprise de la faculté d'exercice des Options, à compter du 3 avril (0h00, heure de Paris), conformément à l'avis publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 27 en date du 4 mars 2026.

CONTACTS

RELATIONS INVESTISSEURS

Cesar Zeitouni

E cesar.zeitouni@worldline.com

Peter Farren

E peter.farren@worldline.com

CONTACTS PRESSE

WL-PressNews@worldline.com

Virginie Bonnet

T +33 6 18 70 72 12

E virginie.bonnet@worldline.com

ou

teamworldline@taddeo.fr

A PROPOS DE WORLDLINE

Worldline [Euronext : WLN] est un leader Européen des services de paiements. Couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, le Groupe met à la disposition de ses clients une expertise unique pour le traitement et la sécurisation de leurs paiements, et favoriser ainsi leur croissance. Worldline s'appuie sur son plan stratégique 2030 et sa capacité d'innovation technologique pour bâtir le partenaire européen de référence en matière de paiement pour les commerçants et les institutions financières. Avec plus d'un million de clients, Worldline a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros. worldline.com

La raison d'être de Worldline est de concevoir et exploiter des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Worldline les rend respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales.

SUIVEZ-NOUS

